

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



**1371<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mardi 9 novembre 1965,  
à 15 heures

**NEW YORK**

SOMMAIRE

Page

Point 102 de l'ordre du jour:

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite) . . . . . 1

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. M. MOUANZA (Congo-Brazzaville): Au terme des 20 années qui nous séparent de la seconde guerre mondiale, mon pays considère que nous nous trouvons à un tournant capital de la vie des Nations Unies. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner dans la brève intervention que j'ai faite au cours de la discussion générale de la présente session [1356<sup>e</sup> séance], le monde se trouve aux prises avec de nombreux problèmes dont la solution conditionne à la fois l'avenir de l'Organisation et celui de l'humanité.

2. Beaucoup d'orateurs ont eu à souligner ici l'urgence et la gravité de ces problèmes, qu'il s'agisse de problèmes de la paix et du désarmement ou de ceux de la décolonisation et de la promotion économique des pays en voie de développement. Mon intention n'est pas de refaire maintenant une analyse de tous ces problèmes. Je voudrais simplement signaler l'impérieuse nécessité de redonner à l'Organisation la possibilité de progresser vers les solutions requises par ces problèmes, dont l'urgence et la gravité ont pratiquement été reconnues par tous.

3. Dans cet esprit mon pays pense que la faute la plus grave que l'on fait commettre aux Nations Unies, faute qui, si elle n'est pas vite réparée, conduira fatalement l'Organisation des Nations Unies vers le sort qu'a subi la Société des Nations, la faute la plus grave, dis-je, est celle de n'avoir pas rétabli les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, privant ainsi le quart de la population de la terre de toute voix aux Nations Unies.

4. Il serait long et fastidieux de refaire ici l'historique des manœuvres et des gestes odieux qui ont placé l'Organisation dans cette dangereuse situation. Des nombreux orateurs avant moi l'ont fait de manière très éloquente. Cependant, je ne puis m'empêcher de constater que l'obstruction dangereuse menée par les Etats-Unis depuis 16 ans a créé, dans les annales des Nations Unies, le précédent selon lequel il suffit

que le nouveau régime politique d'un pays ne plaise pas à l'une des grandes puissances pour que celle-ci, usant de ses nombreux moyens de pression, bloque par des artifices de procédure le rétablissement des droits légitimes de ce pays à l'Organisation des Nations Unies.

5. Nous savons que c'est le nouveau régime en place qui ne plaît pas aux Etats-Unis, et on ne veut pas l'avouer. Les Etats-Unis ont essayé de le combattre, mais ils ont été incapables de le renverser. N'ayant jamais digéré leur échec, ils ont occupé illégalement la province chinoise de Taïwan, qu'ils ont transformée en base militaire d'agression dirigée contre le peuple chinois. Ils ont transporté la lutte contre le nouveau régime aux Nations Unies et, depuis 16 ans, ils déploient des sommes d'énergie pour l'empêcher d'occuper la place qui lui revient de droit à l'Organisation, bien que la République populaire de Chine soit l'un des cinq grands Membres fondateurs des Nations Unies.

6. Depuis le succès de la révolution chinoise en 1949, nous ne comprenons pas que les Etats-Unis s'évertuent à inciter d'autres nations à partager la responsabilité de retarder le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. Cette manœuvre a, semble-t-il, pour but de laisser à la clique de Tchang Kai-chek le temps et la possibilité de reconquérir le continent afin de retrouver le pouvoir que le courageux et glorieux peuple de Chine lui avait enlevé après une lutte longue, héroïque et sans merci. C'est ainsi que nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'apprendre, par la voix de ces traîtres, qu'ils allaient d'un jour à l'autre reconquérir le continent pour y retrouver les privilèges que le peuple leur avait ravés. Mais force a été de constater que les choses avaient changé en Chine et que le peuple chinois, qui avait répudié la clique de Tchang-Kai-chek, n'entendait pas lui redonner la possibilité de l'exploiter à nouveau, même avec l'appui nourri des baïonnettes ou de la VII<sup>e</sup> flotte américaine.

7. C'est dans ce contexte précis que les Nations Unies ont été amenées à enregistrer les nombreuses et vaines tentatives faites par les Etats-Unis pour tirer vengeance du nouveau régime que le peuple chinois s'était donné. Nous avons donc eu, aux Nations Unies, toute la cascade des manœuvres destinées à faire échec à la restitution, au Gouvernement de la République populaire de Chine, du siège illégalement occupé par la clique de Tchang Kai-chek.

8. Parallèlement, la clique de Tchang Kai-chek a déployé de grands efforts pour obtenir la sympathie et l'amitié de certains pays parfois mal renseignés sur son compte. Mais le temps a prouvé et prouve encore que ces efforts des pensionnaires et des

protégés de la VIIème flotte n'ont pas été couronnés du succès voulu, tant il est clair qu'il n'est pas toujours possible d'amener les peuples à s'opposer à la marche de l'histoire. L'expérience du peuple chinois l'a prouvé; l'expérience des autres peuples du monde le confirme chaque jour.

9. C'est pourquoi nous disons très clairement qu'il ne sert à rien de vouloir ici tromper le monde et d'essayer d'entretenir la fiction juridique que l'on a créée à propos du problème de la représentation de la Chine, en soutenant que la clique de Tchang Kai-chek, répudiée par le peuple chinois, représente le peuple chinois.

10. Cela dit, les Etats-Unis et leurs satellites ont, pour justifier les manœuvres auxquelles ils se livrent aux Nations Unies depuis 1949, défrayé la chronique par une campagne de diffamation systématique dirigée contre les autorités de la République populaire de Chine. Cette campagne, fondée sur la calomnie et le mensonge, est entretenue d'année en année au moyen de tous les éléments les plus étranges que l'on peut rassembler lorsque, voulant tuer son chien, on l'accuse de la rage. Nous avons appris depuis 1949 énormément de choses, et il serait impossible, dans les limites du temps qui nous est imparti, de les énumérer toutes et de les analyser sans risquer, du reste, d'infliger à l'assistance le supplice d'une longue série de notions ou de détails aussi vains que futiles.

11. Cependant, il est souvent apparu des éléments que l'on pourrait reprendre ici, dans le cadre de ce petit exposé, pour ramener vers la réalité ceux qui s'en seraient momentanément éloignés. Nous avons notamment beaucoup appris de la couleur jaune ou rouge du communisme chinois, ce qui paraît le distinguer du communisme incolore. Nous avons beaucoup appris des commentaires toujours nombreux que l'on fait sur les déclarations des dirigeants chinois. Nous avons beaucoup appris de la politique d'agression, de la politique de force et de violence que l'on attribue aux dirigeants chinois. Nous considérons que toutes ces critiques font partie du lot habituel de calomnies destinées à masquer soit ses propres insuffisances, soit le peu de cas que l'on fait du respect de la liberté d'opinion inspirée par la Charte des Nations Unies. Il est tout à fait absurde de s'opposer au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine sous le prétexte que l'on ne partage pas les points de vue de ses dirigeants sur les grands problèmes du monde. Nous ne pouvons pas comprendre une telle attitude puisqu'elle constitue la négation même des principes qui ont inspiré la Charte des Nations Unies.

12. Dans son intervention [1369ème séance], le représentant des Etats-Unis a fait état des critiques formulées par les dirigeants chinois à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, ce qui justifierait l'opposition des Etats-Unis au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. Mais si les Etats-Unis redoutent la présence des gens qui critiquent l'Organisation des Nations Unies, nous leur demandons de chasser de cette organisation ceux qui s'y trouvent déjà et qui, tout en y siégeant, ne ménagent pas leurs critiques à son égard. D'autre part, tout le tapage que l'on fait autour des prétendues

agressions commises par la Chine ne saurait convaincre ceux qui, en toute objectivité, savent que la Chine n'entretient aucune base étrangère et n'a pas de troupes hors de son territoire; les propagateurs de telles idées n'ont jamais prouvé la présence de troupes et de bases militaires chinoises à l'étranger.

13. Cependant, nous pouvons affirmer que certains pays, présents à l'Organisation, ont acquis depuis la fin de la seconde guerre mondiale la triste réputation d'inonder le monde de bases militaires pour assurer leur hégémonie, et de promener des soldats chargés souvent de défendre leurs intérêts coloniaux. On peut se demander si ces puissances ne sont pas précisément celles qui mériteraient qu'on s'occupe de leur présence aux Nations Unies. Car, enfin, des agressions ont été souvent commises de manière flagrante et répugnante par des puissances comme les Etats-Unis, et tout le monde a encore toute fraîche à la mémoire la liste des "opérations humanitaires" qu'ils ont effectuées ces derniers temps, liste à laquelle il faut d'ailleurs ajouter la guerre coloniale qu'ils mènent actuellement au Viet-Nam.

14. Après cette brève analyse, nous pensons que cette campagne de dénigrement systématique dirigée contre la Chine a ses origines profondes dans une entreprise spécialement montée contre un pays qui a prouvé, grâce au génie créateur de son peuple, son aptitude à se hisser très rapidement au niveau des puissances maîtresses de la technique et de la science, au point de modifier l'équilibre des forces en présence dans le monde. Cette campagne, je le répète, est une guerre menée contre un pays qui, sorti des ténèbres de l'oppression et de l'exploitation colonialistes, poursuit une politique de confiance en soi et assume devant le monde la responsabilité de conduire vers les hautes sphères du progrès matériel et technique les larges masses populaires qui l'habitent. Nous entendons nous opposer toujours à de telles campagnes menées sciemment contre la montée — pourtant inévitable — des pays du tiers monde, jadis opprimés, campagnes qui n'ont pour objet que de briser l'esprit d'initiative et l'élan créateur de ces pays pour les ramener vers cette exploitation honteuse qu'ils ont connue dans le passé et dont malheureusement, un bon nombre d'Etats sont encore victimes. Nous considérons que certaines puissances, malgré leurs pratiques inavouables, ne pourront jamais arrêter la marche du monde vers le progrès et que tous ceux qui tentent désespérément de modifier le cours de l'histoire selon leurs désirs sont condamnés à l'échec.

15. Divers pays du tiers monde ont manifesté une certaine acrimonie, et nous admettons parfaitement qu'ils puissent avoir leur point de vue; mais nous ne nous y attarderons pas non plus, une bonne part de cette acrimonie étant essentiellement le reflet pur et simple de leurs contradictions internes.

16. Pour alimenter, donc, cette campagne destinée à briser la puissance croissante de la Chine, on est allé jusqu'à inventer une prétendue "question du Tibet". On a clamé sur tous les toits les violations des droits de l'homme, la misère, la faim dont cette province chinoise serait frappée; mais on a oublié de nous démontrer, ou plutôt on n'a pas pu prouver, en quoi l'esclavage et le régime féodal qui opprimait les Tibétains étaient supérieurs au régime

démocratique désormais établi dans la province chinoise.

17. Nous ne partageons pas le point de vue de ceux qui, pour avoir été dépossédés des énormes privilèges qu'ils se taillaient sur le dos de la population tibétaine, ont trahi la cause de leur pays pour venir demander aux Nations Unies de leur donner la possibilité d'aller à nouveau pratiquer l'esclavage dans la province chinoise du Tibet. Les seigneurs chassés du pouvoir au Tibet et qui se sont réfugiés à l'étranger ont cependant la possibilité de rentrer en Chine pour se mettre à l'école de la démocratie désormais instituée dans leur province natale.

18. Après toutes ces considérations, mon pays espère que le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, que nous célébrons cette année, sera l'occasion, pour l'Organisation, de célébrer la fin de l'ère des injustices. En effet, mon pays pense que les Nations Unies voudront, dès la présente session, réparer l'injustice flagrante commise depuis 16 ans à l'égard de la République populaire de Chine. Beaucoup de délégations ont exprimé leur opinion sur cette question et il ressort de leurs différentes déclarations que de nombreux pays ont manifesté le désir de voir cette grave injustice réparée. Nous pensons que c'est le sentiment, non seulement de ces pays, mais de tous les peuples épris de paix et de justice. Nous osons espérer que ceux qui se seraient momentanément éloignés du camp des peuples épris de justice et de paix reviendront grossir les rangs de la grande famille des Etats qui, en soutenant le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, n'ont d'autres objectifs que la coopération internationale, la sécurité internationale et l'amitié entre les peuples.

19. Cela dit, nous devons maintenant réaffirmer devant l'Assemblée que la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est une pure question de procédure qui doit être résolue à la majorité simple. En effet, le changement de pouvoir qui s'est opéré en Chine en 1949 est un changement de pouvoir comme un autre. Depuis 1949, nous avons assisté à des révolutions ou à des coups d'Etat dans de nombreux pays Membres de l'ONU et les nouveaux régimes, quel que soit leur caractère, ont immédiatement et légalement remplacé les anciens régimes dans la représentation de leur pays à l'Organisation des Nations Unies. A ceux-là j'ajouterai mon propre pays. Aucune objection ne leur a été opposée. Formuler une objection serait d'ailleurs intervenir dans les affaires intérieures de pays souverains, ce qui serait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Nous demandons donc l'expulsion de la clique de Tchang Kai-chek des Nations Unies et de tous leurs organes et la restitution au Gouvernement de la République populaire de Chine du siège illégalement occupé par la clique de Tchang Kai-chek. En même temps, nous tenons à rappeler à l'Assemblée que Taiwan est une province chinoise, et cela depuis des temps reculés. Son occupation par les militaristes japonais, à la fin du XIXème siècle, ne change absolument rien au fait que cette île fait partie du territoire chinois. C'est d'ailleurs en se fondant là-dessus,

comme l'ont rappelé d'autres orateurs avant moi, que la Déclaration du Caire en 1943 et la Déclaration de Potsdam en 1945 ont spécifié que Taiwan devait être rendue à la Chine après la seconde guerre mondiale. Après la reddition du Japon, la Chine a repris cette île aux agresseurs japonais et l'a érigée en province chinoise. Ce fait a été publiquement reconnu par le président Harry Truman, des Etats-Unis, et par le Département d'Etat de ce pays. Le fait que les Etats-Unis occupent militairement la province chinoise de Taiwan ne change rien à celui que Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois.

20. Mon pays adresse un solennel appel à cette haute instance internationale qu'est l'Assemblée générale pour qu'elle prenne conscience de ses responsabilités et montre à la face du monde qu'elle a retrouvé sa vocation universelle et qu'elle a été capable, à la vingtième session, de réparer la grave injustice commise à l'égard de la République populaire de Chine, l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. C'est un appel solennel que j'adresse à toute l'Assemblée, et ma délégation pense que cet appel sera entendu.

21. M. COULIBALY (Mali): Ma délégation s'est associée à 11 autres délégations pour demander l'inscription à l'ordre du jour de la vingtième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies" [voir A/5971 et Add.1 et 2].

22. L'Assemblée est donc appelée, une fois de plus, à discuter de la question de la représentation de la Chine à l'ONU. Cette question, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 16 ans, a été déformée et entourée de considérations, tant subjectives que passionnelles, par certains Etats Membres de l'Organisation afin d'en rendre la solution plus difficile.

23. C'est ainsi que nous avons assisté à des tentatives destinées, tantôt à faire examiner la question comme s'il s'agissait de l'admission d'un nouvel Etat, tantôt à la considérer comme une question importante au sens des Articles 18 de la Charte et 85 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Nous sommes d'accord pour reconnaître que la question du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies est importante de par sa signification politique, et à cause des transformations dynamiques que cela apporterait à l'Organisation; mais l'assimiler, sur le plan de la procédure, aux questions prévues à l'Article 18 de la Charte, c'est non seulement faire de l'obstruction mais c'est œuvrer contre les objectifs et les idéaux de la Charte, en exploitant de façon abusive une certaine majorité qui, heureusement, s'effrite chaque jour en raison de l'affirmation croissante de la politique de non-alignement des pays du tiers monde.

24. Ma délégation estime que la question qui nous préoccupe doit être ramenée à une simple question de vérification des pouvoirs, c'est-à-dire qu'il convient de déterminer, sur la base de critères objectifs, quel est le gouvernement qui représente authentiquement le peuple chinois.

25. Si l'Assemblée veut réellement œuvrer dans le respect des principes de la Charte, dans le but d'en atteindre les objectifs, elle doit se prononcer sur cette question en fonction des seuls intérêts de l'Organisation des Nations Unies. A cette fin, je répète que la question qui est posée à l'Assemblée est de déterminer quel est le gouvernement qui représente réellement le peuple de Chine.

26. J'aborde le problème de cette manière, car le Gouvernement de la République populaire chinoise, aussi bien que les autorités de Formose, ont déclaré et réaffirmé à plusieurs reprises, et sans équivoque, qu'il n'existe qu'une seule Chine, qu'un seul peuple chinois. C'est donc sur la base de cette affirmation constante de l'unité du peuple et du territoire chinois, dont Formose est partie intégrante, que le problème doit être examiné.

27. Je sais que certaines délégations entretiennent depuis plusieurs années l'idée des "deux Chines". Ces délégations défendent une conception non seulement contraire à celle exprimée par les différents courants d'opinions du peuple chinois, mais qui porte atteinte aux actes internationaux qui stipulent que Formose fait partie du territoire national chinois. Je fais évidemment allusion à la Déclaration de 1943 signée au Caire par le président Roosevelt et sir Winston Churchill, et à l'Accord de 1945 signé à Potsdam par les présidents Staline et Truman et par sir Winston Churchill. Tout en demandant donc à ces délégations de ne pas être plus royalistes que le roi, c'est-à-dire de ne pas être plus pro Tchang Kai-chek que Tohang Kai-chek lui-même, ma délégation voudrait les mettre en garde contre les conséquences de la solution des "deux Chines", qui, si séduisante qu'elle puisse paraître, ne repose que sur des considérations à la fois sentimentales et dangereuses. Cette solution est dangereuse car nous ne devons pas oublier que si la division de certains peuples, de certaines nations, a été choisie, dans des cas récents, comme un palliatif pour mettre fin à certaines crises aiguës, le fait dominant de la situation internationale actuelle est que les pays divisés constituent aujourd'hui les points de tension et d'affrontement les plus graves du monde — je devrais dire de foyers de guerre atroce pour ce qui concerne certains territoires. En effet, que ce soit au Viet-Nam (où les populations civiles subissent chaque jour les bombardements criminels des forces d'intervention), en Corée, en Allemagne, en Palestine ou ailleurs, tous les peuples divisés aspirent profondément à leur unité.

28. Au moment où l'Organisation fait difficilement face aux crises résultant de solutions de partage qu'elle a souvent encouragées, ma délégation met l'Assemblée solennellement en garde contre l'idée des deux Chines, qui ne peut déboucher que sur une crise plus grave.

29. Comme je l'ai dit, certaines délégations placent la question sur une base sentimentale et tentent d'ébranler nos convictions en parlant avec émotion des difficultés ou de la pitié qu'il y a à expulser des individus; mais je dirai à ces délégations que ce sont des Etats qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et non des individus, et dans le cas qui nous préoccupe nous ne demandons pas

l'expulsion d'un Etat, au contraire, nous demandons qu'un Etat, en l'occurrence la Chine, soit représenté à l'ONU par le gouvernement qui représente effectivement le peuple de Chine. Ce qu'il faut faire de Tchang Kai-chek et des personnes qui le représentent ici ne nous regarde pas; cela est l'affaire du peuple chinois. Cet aspect de la question relève essentiellement de la compétence nationale du peuple chinois, et l'Article 2 de la Charte nous interdit d'en discuter.

30. Dans le même ordre d'idée, ma délégation pense que l'Assemblée ne doit accorder aucune considération à certaines tentatives qui ont été faites ici dans le but de calomnier la République populaire de Chine et de semer la confusion dans certains esprits. Par exemple, le représentant de Tchang Kai-chek a longuement parlé du régime communiste institué en République populaire de Chine. Si le peuple chinois, qui a plus de 4 000 ans d'histoire et de civilisation, a choisi de construire le socialisme, le communisme, nous devons respecter sa volonté comme nous respectons celle des pays capitalistes. Je crois, d'ailleurs, très sincèrement, qu'il y a lieu de rappeler au représentant de Tchang Kai-chek que l'Organisation des Nations Unies n'a pas une vocation anti-communiste; au contraire, selon l'Article premier de la Charte, l'Organisation est un centre de coopération où s'harmonisent les efforts des nations, quel que soit leur système politique, économique, philosophique et social.

31. Certains adversaires du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine ont parlé également du caractère agressif du régime de Pékin. J'invite ces pays, ces délégations, à se reporter sur annales du Conseil de sécurité de ces trois dernières années seulement, et ils verront quels sont les Etats qui sont vraiment des agresseurs. D'autres se sont livrés ici à de longues dissertations sur la philosophie et la stratégie de la révolution chinoise, dans l'unique but d'introduire dans nos débats des germes de controverses doctrinales absolument étrangères à la question.

32. A notre avis, il convient de rejeter toute évocation passionnelle qui risque de perturber la sérénité de nos débats et d'éloigner ainsi l'Assemblée de l'importante question qui nous est posée et que nous devons examiner avec un sens profond des responsabilités.

33. On a également reproché à la République populaire de Chine de ne pas respecter certains accords ou traités internationaux; mais je me demande quels sont les Etats ici présents qui accepteraient de se sentir liés par des accords ou des traités auxquels ils ne sont pas parties et pour lesquels ils n'ont même pas été consultés. Pourquoi les délégations qui ont lancé tant de diffamations contre la République populaire de Chine ne font-elles pas en sorte que le Gouvernement de Pékin soit rétabli dans ses droits à l'ONU et réponde éventuellement devant le Conseil de sécurité, le tribunal international le plus qualifié, des accusations dont il fait l'objet de leur part? Certainement ces délégations ne sont pas convaincues du bien-fondé de leurs accusations et préfèrent exploiter le proverbe qui dit que "les absents ont toujours tort". Mais ces délégations doivent comprendre désormais que si, physiquement, la République populaire de Chine est absente de

l'Assemblée, elle est, en fait, présente dans tous les esprits et, au surplus, elle compte dans cette enceinte des amis sûrs qui, au nom de la justice et de la morale internationale, sont prêts à s'inscrire en faux contre toutes les calomnies et à dénoncer toutes les manœuvres de diversion contraires aux intérêts bien compris de l'Organisation des Nations Unies.

34. Cette première partie de mon intervention avait pour objet de stigmatiser les manœuvres dilatoires auxquelles on a procédé ici ou dans les couloirs pour créer une certaine diversion et embrouiller la question qui est posée à l'Assemblée. Je voudrais maintenant, avec la permission du Président, rappeler que, intervenant dans la discussion générale le 30 septembre 1965 [1343ème séance], le Ministre des affaires étrangères de la République du Mali a clairement défini la position de mon gouvernement sur la question du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies. Ce qu'il a dit à ce sujet est si récent que je n'ai besoin ni de le citer, ni de le paraphraser.

35. Pour le Gouvernement du Mali, la nécessité de restituer au Gouvernement de Pékin le siège illégalement occupé par les personnes qui parlent au nom de Tchang Kai-shek n'est plus à démontrer. Outre les prises de position fermes contenues dans les différentes déclarations du Président de la République du Mali sur cette question, mon gouvernement a participé à la deuxième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, réunie au Caire en octobre 1964. On lit dans la Déclaration adoptée par la Conférence:

"Rappelant la recommandation de la Conférence de Belgrade, la Conférence prie l'Assemblée générale des Nations Unies de rétablir, à sa prochaine session, la République populaire de Chine dans ses droits et de reconnaître les représentants de son Gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine aux Nations Unies 1/."

36. Cet appel de la deuxième Conférence des pays non alignés, qui groupait 47 Etats participants, et 10 Etats observateurs, tous Membres de l'Organisation des Nations Unies, était adressé à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. L'Organisation des Nations Unies reposant sur le principe de l'égalité des Etats, il serait très inquiétant que l'Assemblée ne prenne pas en considération cet appel qui, d'autre part, est soutenu par trois membres permanents du Conseil de sécurité sur quatre.

37. La ferme détermination du Gouvernement du Mali de voir la grande République populaire de Chine rétablie dans ses droits de Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies n'est pas simplement inspirée par l'amitié indestructible qui lie les peuples malien et chinois. Notre attitude est surtout inspirée par le réalisme et par notre sincère attachement aux principes et aux nobles idéaux de la Charte.

38. Notre objectif est de faire de l'Organisation des Nations Unies une organisation vraiment universelle et efficace. Or, il est clair que, sans la République populaire de Chine, qui, à elle seule, compte le quart de la population du monde, l'Organisation des Nations

Unies perd son caractère d'universalité. Il est encore plus évident que, par l'absence de la République populaire de Chine, l'Organisation des Nations Unies perd chaque jour de son efficacité et de son dynamisme. En effet, les récents débats au Conseil de sécurité et à la Première Commission ont nettement établi que, tant que la République populaire de Chine sera absente des Nations Unies, l'Organisation ne pourra pas trouver de solution durable aux grands problèmes qui inquiètent l'humanité et dont les plus urgents sont le rétablissement de la paix en Asie, le désarmement général et complet, notamment le désarmement atomique, la cessation des essais nucléaires et thermonucléaires.

39. Je ne dévoilerai aucun secret en déclarant que l'Organisation des Nations Unies est atteinte, dès à présent, d'une certaine forme d'apathie qui risque malheureusement d'évoluer en sclérose si l'on n'y prend pas garde à temps.

40. Le peuple et le Gouvernement de la République du Mali sont profondément attachés à l'Organisation des Nations Unies. Tout récemment encore, le Président de la République du Mali, le camarade Modibo Keita, dans un discours de politique internationale, a beaucoup insisté sur la nécessité "d'insuffler plus de dynamisme à l'Organisation des Nations Unies, qui doit demeurer un instrument de paix, de rapprochement et de coopération internationale".

41. Le Gouvernement de la République du Mali veut très sincèrement contribuer au renforcement de l'Organisation des Nations Unies, pour lui permettre de faire face efficacement aux différentes obligations que la Charte lui confère, notamment dans les domaines du maintien de la paix, de la défense des droits de l'homme et des peuples, et de la coopération internationale.

42. Après 20 années d'expérience et l'épreuve des différentes crises qui ont affaibli l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement est plus que jamais convaincu que l'Organisation a besoin, de façon pressante, d'un sang nouveau pour lui permettre d'aller de l'avant. Ce sang nouveau pourrait être l'apport de la République populaire de Chine une fois que celle-ci serait rétablie dans ses droits à l'ONU.

43. A propos de la contribution que les 700 millions de Chinois seraient en mesure d'apporter à l'Organisation des Nations Unies, sous la conduite éclairée de leur guide, le président Mao Tsé-toung, des collègues m'ont souvent demandé si je croyais que la présence de la Chine pourrait avoir un effet magique et résoudre toutes les crises que la communauté internationale connaît actuellement. Je voudrais, du haut de cette tribune, répondre à ces collègues et leur dire que, personnellement, je ne crois ni à la magie ni au miracle; mais je crois profondément aux possibilités immenses de l'intelligence humaine et au dialogue.

44. A ce propos, je voudrais rappeler que les dirigeants de Pékin ont fait preuve de très grandes qualités diplomatiques au cours des Conférences de 1954 sur le Viet-Nam et de 1961-1962 sur le Laos. Par leur intelligence et leur patience dans les négociations, les diplomates de Pékin ont apporté une importante contribution qui a permis à ces deux

1/ Voir document A/5763, sect. IX.

conférences d'aboutir à des accords dont l'application rigoureuse pourrait ramener la paix et la sécurité dans cette région de l'Asie.

45. Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement de la République du Mali plaide, avec une forte conviction, en faveur du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies.

46. Je prie, j'adjure même l'Assemblée de décider, au cours de sa présente session, que le Gouvernement de Pékin est le seul représentant légitime de la Chine au sein des Nations Unies et dans tous leurs organes. En effet, il ne fait aucun doute que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement capable d'exprimer les aspirations légitimes et les sentiments des 700 millions de Chinois. Donc, pour le salut et le prestige de l'Organisation, décidons maintenant de restituer au Gouvernement de la République populaire de Chine le siège de la Chine à l'ONU et dans tous ses organes. Faisons-le maintenant, sans quoi il risquerait d'être trop tard et cela serait un grand dommage pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

47. U TUN SHEIN (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Depuis la constitution, en 1949, du Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine, l'Union birmane a toujours considéré que seul ce gouvernement est qualifié pour représenter la Chine dans les assemblées internationales et que le siège de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et dans tous ses organes doit être occupé par les représentants désignés par ce gouvernement.

48. Cette position est fondée sur notre reconnaissance de trois faits essentiels de la vie internationale contemporaine. Le premier est qu'il n'y a qu'une seule Chine, qu'un seul Gouvernement chinois, et que ce gouvernement est celui de la République populaire de Chine. Le deuxième est que, tant que la Chine, Membre fondateur des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité, sera empêchée d'exercer ses droits légitimes à l'Organisation, l'efficacité des Nations Unies, qu'il s'agisse de maintenir la paix et la sécurité internationales aussi bien que de favoriser le progrès économique et social dans le monde entier, souffrira inévitablement de cette absence, comme elle en a, effectivement, déjà souffert. Le troisième fait, non moins important, est que si l'on veut que grandissent l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies, les droits légitimes de ses Membres doivent être respectés.

49. C'est un fait de la vie internationale actuelle que les grands problèmes mondiaux, en particulier ceux qui intéressent la paix et la sécurité, ne peuvent être résolus de façon satisfaisante et durable que par négociation et accord entre les grandes puissances. L'aide des petits pays dans la recherche de solutions est utile, et leur approbation des solutions obtenues est souhaitable, mais ce sont les grandes puissances qui ont à jouer le rôle principal. C'est ce qu'ont sans nul doute compris les auteurs de la Charte, puisqu'ils ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et ont décidé que les cinq grandes puissances seraient membres permanents de

cet organe où elles pourraient exercer un droit de veto.

50. Le monde devient de plus en plus polycentrique et il faut absolument que tous les membres permanents du Conseil de sécurité, auxquels les autres pays doivent prêter leur concours actif, discutent des grands problèmes qui se posent à nous aujourd'hui et se mettent d'accord sur leur solution. Tout le monde sait quels sont ces problèmes, aussi me bornerai-je à faire une seule observation. Ces problèmes augmentent en nombre et en importance; ils doivent être réglés, et qui plus est, réglés d'urgence. Il va sans dire que l'on ne pourra parvenir à des règlements durables de ces problèmes si la République populaire de Chine, dont le pouvoir d'influer sur les événements n'est contesté par personne, ne prend pas part à leur élaboration et ne leur apporte pas son approbation. Il est donc grand temps que nous tous, Membres des Nations Unies, fassions preuve d'un sens des réalités adapté aux exigences de la situation.

51. Ma délégation considère d'autre part que la participation de représentants de la République populaire de Chine à l'activité de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire pour que soient pleinement atteints les buts économiques et sociaux des Nations Unies. Le Secrétaire général a souligné cet aspect de la question en indiquant, dans l'introduction à son rapport annuel: "Le principe de l'universalité de la composition de l'Organisation est important non seulement pour ses travaux politiques, mais aussi pour ses activités économiques." [A/6001/Add.1, sect. XII.] Ma délégation espère que l'Organisation des Nations Unies ne continuera pas de priver les 700 millions de Chinois de leurs droits à participer à son activité en matière de développement économique et social.

52. La position de ma délégation est sans équivoque quant à la procédure à suivre pour rétablir la République populaire de Chine dans ses droits légitimes aux Nations Unies. Pour nous, il s'agit simplement de savoir qui doit ou ne doit pas représenter la Chine à l'Organisation. En d'autres termes, c'est essentiellement une simple question de pouvoirs, pour laquelle la décision doit être prise, comme dans le cas des pouvoirs des représentants d'autres Etats Membres, à la majorité des membres présents et votants. Nous estimons que l'Article 18, paragraphe 2, de la Charte n'a aucun rapport avec cette affaire et ne lui est applicable en aucune façon.

53. Ma délégation est certaine que toutes les délégations ont la conviction que la République populaire de Chine sera rétablie dans ses droits légitimes aux Nations Unies. La seule question est de savoir si cela peut se faire sans qu'il subsiste un sentiment d'amertume pendant longtemps. C'est à l'Assemblée d'en décider. Pour notre part, nous exprimons le fervent espoir que la décision de l'Assemblée sera de nature à ne laisser aucune trace d'amertume.

54. M. BECK (Hongrie) [traduit de l'espagnol]: Le problème qui nous préoccupe en ce moment date d'il y a 15 ans. Nous croyons qu'il est superflu de reprendre tous les arguments qui nous ont conduits à insister pour que soient rétablis les droits légitimes



de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Tout ce que nous avons soutenu, au cours de ces dernières années, reste toujours d'actualité. Mieux encore: il s'y est ajouté de nouveaux arguments de poids.

55. Pour l'instant, nous n'entendons examiner, et juger comme il se doit, que les objections soulevées contre la restitution à la République populaire de Chine de ses droits légitimes. En définitive, seuls les Etats-Unis marquent leur opposition; seuls les Etats-Unis font obstacle à la solution du problème qui est le nôtre.

56. Nous avons écouté avec attention l'intervention de M. Goldberg; nous l'avons suivie avec l'intérêt qu'il convient d'attacher aux paroles du représentant de l'une des plus grandes puissances mondiales. Ensuite, nous avons pris connaissance, non moins attentivement, du communiqué de presse N° 4691, que la délégation des Etats-Unis distribuait à l'issue de l'intervention et qui a pour titre "Discours prononcé par S. E. l'ambassadeur Arthur J. Goldberg, représentant des Etats-Unis près l'Organisation des Nations Unies, au cours de la séance plénière consacrée à la question de la représentation de la Chine". En quelle circonstance ce discours a-t-il été prononcé? Au cours du débat "sur la question de la représentation de la Chine" [1369ème séance].

57. Cela nous fait songer au personnage bien connu d'un conte populaire hongrois. Il s'agit de Mme de Bodo, qui, requise de régler le prix des deux ou trois litres de vin qu'elle vient de boire, se met à parler d'autre chose et ne cesse de parler d'autre chose, alors que tout ce qu'on lui demande, c'est de payer son vin. La question est donc extrêmement simple: nécessité de payer le vin consommé et rien d'autre. Tout se ramène donc à ce qui suit: qui peut, qui doit représenter la Chine, l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, l'une des grandes puissances qui détient un des sièges permanents au Conseil de sécurité de notre Organisation?

58. Voyons donc quelle fut la réponse du représentant des Etats-Unis; voyons s'il disposait d'arguments ou si, au contraire, comme Mme de Bodo, il n'avait qu'une bourse vide et jugeait, en conséquence, plus opportun de parler d'autre chose.

59. Le représentant des Etats-Unis a commencé par dire qu'il allait parler d'autre chose et non de la question que formulait le titre de son discours; c'est-à-dire, non de la représentation de la Chine, mais des propositions faites pour expulser de notre Organisation la République de Chine et pour offrir, en échange, au régime de Pékin, le privilège et l'honneur d'être Membre. Cela prêterait à rire, si nous n'étions en train de débattre un problème aussi sérieux.

60. Le représentant des Etats-Unis feint d'ignorer que, depuis la création des Nations Unies, de nombreux Etats Membres ont changé de gouvernement, de régime et de nom, ce qui, bien entendu, est un droit réservé à tous les Etats Membres et une affaire dans laquelle il n'appartient à personne de s'immiscer. C'est pourquoi la République de Chine,

depuis bien des années déjà, est devenue la République populaire de Chine, occupe le territoire même où s'étendait auparavant la République de Chine, et sa capitale est toujours Pékin, tout comme elle l'était au moment où fut créée notre Organisation.

61. Pourquoi M. Goldberg a-t-il dû recourir à ce jeu de mots, à ce tour de passe-passe? Eh bien, pour pouvoir parler d'une province chinoise occupée, comme si elle était la République de Chine, Membre fondateur des Nations Unies, et pour pouvoir accuser tout le monde — les alliés des Etats-Unis, les pays socialistes, les pays non alignés —, tous ceux qui exigent la restitution à la République populaire de Chine de ses droits légitimes au sein des Nations Unies; pour pouvoir les accuser de vouloir expulser la Chine, Etat Membre fondateur de notre Organisation et de vouloir faire occuper son siège par le diable, par la République populaire de Chine. Selon lui, primo, cette République exerce un chantage à l'égard de l'Organisation des Nations Unies; secundo elle est "une force décidée à détruire le monde épris d'ordre et de progrès que l'Organisation des Nations Unies a contribué à édifier au cours des 20 dernières années"; et, tertio, l'admission "des représentants de la Chine communiste dans notre Organisation... ne ferait qu'encourager Pékin dans la voie de la violence qu'il suit actuellement" et par elle serait augmentée "la probabilité d'une guerre en Asie et de l'emploi de la violence dans le monde entier".

62. Nous le répétons: ce n'est pas ainsi que se pose la question. Cependant, voyons quelles sont les preuves avancées par le représentant des Etats-Unis à l'appui des assertions que nous venons de rappeler. Des preuves, il n'en donnait aucune, absolument aucune.

63. Certes, le représentant des Etats-Unis n'a cessé durant plus de quinze minutes de nous citer des extraits d'émissions radiophoniques en provenance des pays socialistes, de déclarations faites par des hommes d'Etats neutres et de nous offrir surtout une série d'extraits de publications chinoises, de déclarations faites au cours de conférences de presse, de déclarations formulées par des hommes d'Etat chinois. Il s'est efforcé de donner des explications arbitraires, qui relèvent de son jugement particulier. Des mots et encore des mots: il n'a ni mentionné un seul fait, ni prouvé une seule de ses affirmations.

64. Il ne serait que trop facile de lui répliquer par des citations de discours d'hommes d'Etat américains, par des extraits de la presse américaine et aussi bien de vous démontrer que le Gouvernement des Etats-Unis essaie de faire chanter les Nations Unies, et qu'il est "décidé à détruire le monde d'ordre et de progrès". Il serait non moins facile de vous éclairer sur la fidélité des Etats-Unis à la Charte des Nations Unies, notamment en évoquant la résolution votée par le corps législatif américain et grâce à laquelle les Etats-Unis revendiquent le droit d'intervenir unilatéralement dans l'un quelconque des pays d'Amérique, si jamais quelqu'un se risquait à y entreprendre une action contre leur gré; et nous pourrions encore citer les réponses qu'y ont faites les parlements et les hommes politiques de l'Amérique latine.

65. Mais examinons plutôt les faits, et plus précisément ceux qui se rattachent à la question principale, la question de la politique de paix ou de guerre, la question de la menace de guerre et du recours à la force. Voyons, par exemple, les faits qui concernent le Viet-Nam, pays dont M. Goldberg a évoqué le nom et les problèmes.

66. Le représentant des Etats-Unis a oublié de nous faire connaître le nombre de soldats chinois faits prisonniers au Viet-Nam, le nombre de tankistes et d'artilleurs chinois tués, le nombre d'hélicoptères et d'avions chinois abattus, le nombre de pilotes tués ou capturés au cours de l'agression chinoise.

67. En revanche, il n'était absolument pas nécessaire qu'il nous communiquât le chiffre des soldats américains tués, des hélicoptères et des avions abattus, jour après jour, au cours de l'ignoble agression américaine contre le peuple du Viet-Nam. Cela n'était pas nécessaire puisque, ce chiffre, tout le monde le connaît, et même le connaît grâce à la presse, à la radio et à la télévision censurées des Etats-Unis. Le représentant américain a prêté aux Chinois des intentions et des projets agressifs, et fait silence sur les actes d'agression commis par son propre gouvernement. Nous savions, nous, sans qu'il fût besoin du tragique événement de ce matin, que, pour ce qui est de l'attaque contre le Viet-Nam, l'orateur américain exprimait l'opinion de son gouvernement et non celle de tout le peuple américain. Nous voudrions nourrir l'espoir que cet événement, ce sacrifice sublime — puisqu'il ne put être évité — contribuera à faire comprendre enfin au Gouvernement des Etats-Unis lui-même que la résistance à cette agression comme à toutes les autres se fait de plus en plus générale et de plus en plus décidée.

68. En dépit des paroles qu'il a déversées, le représentant américain est en reste avec nous sur plusieurs points, notamment sur une question très importante. Il s'est efforcé de nous expliquer que la restitution à la République populaire de Chine de ses droits légitimes au sein des Nations Unies mettrait en péril notre Organisation, ses buts, son œuvre, toute la situation internationale, et constituerait une menace contre la paix et la sécurité. A cet égard et très concrètement, nous tiendrions beaucoup à savoir avec exactitude comment les Etats-Unis entendent assurer le progrès, si l'on s'obstine à exclure des Nations Unies les représentants légitimes de la République populaire de Chine. Soyons plus précis encore et allons à l'essentiel. En quoi le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies menace-t-il la réalisation des tâches de l'Organisation, s'il s'agit par exemple de prévenir la prolifération des armes nucléaires? Et surtout en quoi s'oppose-t-il à la réalisation du désarmement général, complet et contrôlé? Aucune précision ne nous a été donnée sur ces points, ni sur les autres grands problèmes. Nous nous demandons par conséquent si les Etats-Unis n'évident pas complètement toutes les questions fondamentales, pour le simple motif qu'ils n'ont pas envie de les résoudre. Nous, par contre, nous désirons que ces problèmes trouvent leur solution, parce qu'ainsi l'exige notre intérêt à tous.

69. Qu'il me soit permis de rappeler en partie l'exposé que faisait, au nom du Gouvernement de la République populaire de Hongrie, le Ministre des affaires étrangères, M. Janos Peter, devant cette même Assemblée [1350ème séance], le 6 octobre de l'année en cours:

"Il est de l'intérêt du monde entier, et donc de celui des petites nations également, que l'Organisation fasse preuve de vigilance et qu'elle prenne soin d'interdire tout relâchement des obligations et des droits des grandes puissances au Conseil de sécurité..."

"Quels sont les possibilités, les moyens et les mesures susceptibles de permettre aux cinq grandes puissances d'assumer de concert leur part de responsabilité dans l'ordre universel?"

"Il va de soi qu'il n'existera aucune possibilité de coopération réelle entre les cinq grandes puissances, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies, aussi longtemps que le problème de la représentation de la République populaire de Chine n'aura pas trouvé de solution. Il faut souligner l'impossibilité de semblable coopération tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation; en d'autres termes, aussi longtemps que la représentation aux Nations Unies de la Chine proprement dite restera en litige, toutes les négociations relatives à des problèmes de désarmement demeureront vaines, ici comme ailleurs. La Chine — elle l'a prouvé — peut se tirer d'affaire sans l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci, au contraire, est dans l'impossibilité de travailler et de continuer à agir efficacement sans la République populaire de Chine. Si l'absurde situation actuelle persistait, il se pourrait même qu'elle aboutisse à la dissolution de l'Organisation.

"Il se peut que les Etats-Unis aient le droit d'émettre des réserves à propos de l'attitude qu'a prise la République populaire de Chine à l'égard d'un nombre plus ou moins étendu de problèmes internationaux. Mais ils n'ont aucune justification, politique ou morale, lorsqu'ils se livrent au sein de l'Organisation à des critiques tendant à interdire l'admission de la République populaire de Chine. Ce sont eux qui s'efforcent de faire peser une menace militaire sur la Chine à partir des îles du Pacifique, de Taïwan, de la Corée du Sud, de l'Indochine, utilisant à cette fin des organisations militaires agressives et des alliances conclues en diverses parties de l'Asie. Les Etats-Unis ont perdu tout droit — en admettant qu'ils l'aient jamais eu — d'accabler de critiques la République populaire de Chine. Au cours de cette vingtième session de l'Assemblée générale le plus grand service que puissent rendre les Etats Membres à l'Organisation est à coup sûr de prendre la parole en faveur de la seule solution concrète possible au sujet de la représentation de la République populaire de Chine." [1350ème séance, par. 12, 13, 14 et 16.]

70. Si l'intervention du représentant du Gouvernement des Etats-Unis a démontré quelque chose, c'est que l'heure est maintenant venue d'en finir avec les obstructions. Nous en avons assez des subterfuges qui empêchent les Nations Unies de faire un travail utile.



71. La délégation de Hongrie défend fermement et exige dans les plus brefs délais le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

72. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Nul ne peut nier que la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies compte parmi les plus importants de tous les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. C'est une question qui, d'une manière ou d'une autre, est revenue constamment devant les Nations Unies depuis de nombreuses années. A l'exception évidente de la dix-neuvième session, en 1964, elle a été débattue et a fait l'objet d'un vote chaque année depuis 1961.

73. Cette année, comme lors des années précédentes, il en est qui expriment leur conviction que, malgré son importance, cette question est simple. Ils la présentent comme étant essentiellement une question parlementaire, une affaire de procédure, de pouvoirs. Ma délégation ne partage pas cette manière de voir. Il intervient ici des réalités politiques d'une telle ampleur et d'une telle gravité qu'on ne peut feindre de les ignorer pour des raisons de commodité tactique. Il est clair qu'une décision sur la représentation de la Chine ne met pas en jeu que des questions concernant la procédure, les fonctions et les pouvoirs de l'Assemblée — suffisamment importantes en toute conscience —, mais aussi certains facteurs fondamentaux de puissance politique et militaire dans une région où les lignes de partage entre idéologies dans le monde sont rigoureusement tracées.

74. La guerre civile chinoise, qui s'est déroulée avec une âpre violence depuis les années 1920, reste sans conclusion. Depuis 1949, la Chine continentale est fermement soumise à l'autorité du Gouvernement de Pékin. De nombreux orateurs se sont étendus sur les ressources — humaines et matérielles — qu'elle possède. Cependant, la République de Chine continue d'exister, sur l'île de Taïwan, ou Formose. La population qu'elle gouverne — quelque 12 millions d'individus —, bien que faible par rapport à celle de la Chine continentale, n'en est pas moins notablement supérieure à la population de la majorité des Etats Membres des Nations Unies, y compris la Nouvelle-Zélande. La puissance économique créée par la République de Chine supporterait la comparaison avec celle de n'importe quel pays en voie de développement. La puissance militaire dont elle dispose n'est inférieure qu'à celle de peu d'Etats dans le monde.

75. J'ai rappelé ces faits, pour évidents qu'ils soient, afin de faire ressortir la complexité et l'étendue des problèmes que nous débattons. Prétendre que ces faits de la vie internationale n'existent pas dénoterait soit une dangereuse naïveté, soit la volonté d'induire en erreur. Aucun de nous ne peut se permettre de n'en pas tenir compte et aucun vœu ne peut les faire disparaître.

76. D'un autre côté, nous savons très bien que le Gouvernement de Pékin existe, qu'il apparaît exercer l'autorité effective sur la Chine continentale, que sa puissance militaire est formidable et son potentiel économique élevé, et qu'il dirige la vie et tire parti de l'énergie de la grande majorité d'un peuple habile et prolifique. Nous savons aussi que la force de la

Chine communiste, associée au pouvoir actuel de son gouvernement, est telle que presque aucun grand problème asiatique et peu de problèmes vraiment mondiaux ne peuvent être réglés sans sa participation, sa coopération ou son acquiescement. La question du désarmement, à la fois nucléaire et conventionnel, en est un exemple bien connu. Il s'ensuit que notre position n'est pas fondée sur des principes dogmatiques d'anticommunisme. Nous reconnaissons la force de nombre d'arguments avancés en faveur de la participation de Pékin à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons déjà dit, et je le répète, que si nous croyons que les arguments de ceux qui ramènent la question à une simple admission de la Chine communiste et à l'expulsion des nationalistes chinois ne correspondent pas aux réalités internationales, nous ne prétendons pas non plus que la situation actuelle aux Nations Unies corresponde à ces réalités ni qu'elle doive rester éternellement sans changement.

77. Cependant, lorsque l'on reconnaît que de puissants arguments militent intrinsèquement en faveur de la participation du gouvernement de Pékin à l'Organisation, on ne fait qu'envisager une partie du problème, et, de plus, la moins difficile. La partie épineuse est celle-ci: quel est le prix fixé par Pékin à sa participation? Là nous pénétrons au cœur de la difficulté.

78. Le premier élément est déjà ancien. Il reste, de l'avis de ma délégation, fondamental. L'Organisation des Nations Unies, a constamment affirmé Pékin, doit exclure la République de Chine de tous ses organes. Ce prix-là, l'Assemblée n'a pas voulu le payer, et elle ne doit pas le payer. Encore moins l'Assemblée peut-elle accepter, si elle veut se conformer à la Charte, la notion selon laquelle le sort de l'île de Taïwan et de ses habitants ne concerne aucunement la communauté internationale, le Gouvernement de Pékin étant libre de faire ce qu'il veut de l'île et de sa population. Ce serait tourner en dérision tout ce qui a été dit dans cette Assemblée au sujet de l'autodétermination. Comme du jaillissement d'une étincelle dans une situation explosive, il pourrait en résulter des conséquences incalculables. Les forces militaires dont disposent les deux parties représentent une puissance si considérable qu'une guerre entre elles ne ressemblerait à rien de ce qui s'est passé depuis celle de Corée il y a plus de 10 ans, même à supposer qu'elle puisse être limitée aux deux adversaires immédiats, ce qui est peu probable. Telles sont quelques-unes des conséquences qui pourraient être déclenchées par ce qui a été qualifié de simple décision de procédure.

79. A cet obstacle fondamental et de longue date, les autorités de Pékin en ont récemment ajouté d'autres. Des dirigeants éminents de la Chine communiste ont fait depuis un an de nombreuses déclarations qui doivent troubler ceux qu'ils considèrent comme leurs amis autant que ceux qu'ils proclament être leurs ennemis. Les Nations Unies, nous a dit le maréchal Chen Yi lors de sa conférence de presse du 29 septembre 1965,

"doivent rectifier leurs erreurs et subir une réorganisation et une réforme complètes. Elles doivent reconnaître et corriger toutes leurs erreurs passées. Elles doivent notamment rapporter leur résolution

condamnant comme agresseurs la Chine et la République démocratique populaire de Corée et en adopter une autre condamnant comme agresseur les Etats-Unis; la Charte des Nations Unies doit être revue et révisée en commun par tous les pays, grands et petits; tous les Etats indépendants doivent être admis aux Nations Unies; et tous les fantoches impérialistes doivent en être exclus."

80. Cette liste d'exigences n'est guère compatible avec les notions d'accommodement, de réconciliation, de compromis politique que nous considérons, à l'Organisation des Nations Unies, comme des éléments d'accord indispensables pour le règlement de la plupart des litiges. Ou bien les conditions posées par le maréchal Chen Yi ne doivent pas être prises au sérieux, ce qui est difficile à croire et ce qui, si tel était le cas, les ferait apparaître comme malveillantes; ou bien elles sont à prendre au sérieux, auquel cas la question de la participation de Pékin aux Nations Unies, ainsi présentée, devient vaine.

81. Je me suis attardé sur ces questions, non pas parce que nous nous y complaisons, mais parce qu'elles forment les éléments constituants indissociables du problème que nous avons à résoudre. La Nouvelle-Zélande est éminemment consciente de l'importance présente et potentielle de la Chine communiste. Nous connaissons les dangers et les illusions qu'il y a à essayer de résoudre certains problèmes sans que ses intérêts soient pris en considération. Nous verrions avec satisfaction s'établir la compréhension entre Pékin et le monde non communiste d'Asie ainsi que le monde occidental au-delà. Nous souhaiterions voir le Gouvernement de Pékin marquer son désir d'apporter sa participation constructive à toutes les entreprises de coopération internationale que le monde a créées au prix de

tant d'efforts depuis 1945. Nous ne faisons pas nôtres les théories d'une lutte des classes internationale, mais nous ne souhaitons pas voir prospérer Pékin. Nous espérons que l'impasse actuelle s'ouvrira sur une solution acceptable permettant à Pékin de participer aux travaux des Nations Unies. Mais ce but, pour important qu'il soit, ne saurait être recherché à tout prix. La Nouvelle-Zélande ne peut partager l'idée que l'avenir de la population de Taiwan ne concerne pas la communauté internationale, que la Chine nationaliste peut être abandonnée sans plus de façons, ou que les droits de 12 millions de personnes peuvent tout simplement cesser d'être respectés. Et nous ne pouvons non plus accepter que les Nations Unies soient "remaniées", réformées, épurées, ou quoi que ce soit d'autre, pour que Pékin accepte d'en faire partie.

82. L'attitude de la Nouvelle-Zélande à l'égard de tout nouveau projet de résolution qui pourrait être présenté sera déterminée par les facteurs que je viens d'exposer. Il va sans dire que nous ne pouvons donc admettre qu'il s'agit d'une question simple, appelant une décision de pure procédure. Au contraire, nous ne doutons pas que cette question continue d'être de la plus haute importance, au sens de l'Article 18 de la Charte, puisqu'elle soulève des problèmes politiques fondamentaux en rapport direct avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

83. Le PRESIDENT: Plusieurs délégations m'ont demandé de maintenir ouverte la liste des orateurs désirant prendre part au débat actuel. J'avais annoncé qu'elle serait close cet après-midi à 17 heures, mais, pour répondre au désir de ces délégations, je me propose de la clore demain 10 novembre à 15 h 30.

*La séance est levée à 16 h 45.*